

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

Présents : JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice

Absent : ADINS Baptiste

Secrétaire de séance : Martine PERNOT

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Martine PERNOT

Ordre du jour de la séance :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 février 2023

Délibérations :

- Approbation des comptes de gestion
- Comptes administratifs 2022
- Affectations des résultats
- Vote des taux
- Budget principal 2023
- Budget assainissement 2023
- Budget lotissement 2023
- Prix parcelle jardin rue des Remparts

Informations diverses :

- Droit de préemption
- Subventions accordées
- Don M. CARREZ
- Questions et informations diverses
- Date du prochain conseil

Ouverture séance : le 21 février 2023 à 20h30

- ✓ *Approbation du procès-verbal du 21 février 2023 à l'unanimité*

Délibérations :

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de subvention.

Les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité cette demande.

- ❖ Délibération rajoutée à l'ordre du jour : **Demande de subvention « Fond Vert »**

Considérant la nécessité d'équiper la totalité de l'éclairage public de la commune de Sellières en LED
Considérant que cette opération fait partie de la catégorie Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public,
Vu le devis de l'entreprise SAS RAICHON ELEC d'un montant de 87 718.48€€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice) :

- _ adopte l'opération concernant l'équipement de la totalité de l'éclairage public en LED
- _ approuve le plan de financement prévisionnel
- _ s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- _ autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

Coût du projet	
Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Rénovation totale de l'éclairage public en LED	87 718.48€
TOTAL HT	87 718.48€

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Autre subvention État A préciser : FOND VERT	Sollicité	48 245.16€	55%
Conseil départemental	Sollicité	21 929.62€	25%
Autofinancement		17 543.70€	20%
Coût HT PREVISIONNEL		87 718.48 €	

❖ Compte administratif

Mme Pernot fait un point sur la commune.

Le nombre d'habitant en 2021 est de 741 pour 451 foyers. 43.20% des foyers sont imposables. Le revenu moyen des foyers est de 21 393€.

En 2022, section de fonctionnement :

Produits : 555 000€ Dépenses : 354 000€ Capacité d'autofinancement : 201 000€ soit 285€/hab

La dette de la commune est faible, elle représente 2.4 années de remboursement.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme PERNOT Martine, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. JOLY

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2021	0.00	358 437.04	188 221.36	0.00	188 221.36	358 437.04
Opérations de l'exercice	406 882.34	602 568.62	443 539.49	397 041.92	850 421.83	999 610.54
TOTAUX	406 882.34	961 005.66	631 760.85	397 041.92	1 038 643.19	1 358 047.58
Résultats de clôture 2022	0.00	554 123.32	234 718.93	0.00	0.00	319 404.39
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	554 123.32	234 718.93	0.00	0.00	319 404.39
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	554 123.32	234 718.93	0.00	0.00	319 404.39

BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Résultats reportés 2021	0.00	64 420.04	0.00	62 687.34	0.00	127 107.38
Opérations de l'exercice	47 336.29	53 014.95	29 185.55	31 004.00	76 521.84	84 018.95
TOTAUX	47 336.29	117 434.99	29 185.55	93 691.34	76 521.84	211 126.33
Résultats de clôture 2022	0.00	70 098.70	0.00	64 505.79	0.00	134 604.49
Restes à réaliser						0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	70 098.70	0.00	64 505.79	0.00	134 604.49
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	70 098.70	0.00	64 505.79	0.00	134 604.49

**BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT
CHAMPROND**

Résultats reportés 2021	0.00	0.00	1 300.94	0.00	1 300.94	0.00
Opérations de l'exercice	528.19	0.00	8 796.69	0.00	9 324.88	0.00
TOTAUX	528.19	0.00	10 097.63	0.00	10 625.82	0.00
Résultats de clôture 2022	528.19	0.00	10 097.63	0.00	10 625.82	0.00
Restes à réaliser						0.00
TOTAUX CUMULES	528.19	0.00	10 097.63	0.00	10 625.82	0.00
RESULTATS DEFINITIFS	528.19	0.00	10 097.63	0.00	10 625.82	0.00

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les rapports du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

5°) Conformément à la loi, le maire quitte la salle pour le vote.

Ont signé au registre des délibérations : CARE-BUISSON Suzanne, PUYFAGES Mickael, ROY Anthony, TRECOURT-SAMSON Isabelle, BERTHAUD Lilian, VOISE Damien, PERRODIN Hervé, PELLETIER Béatrice, PERNOT Martine, MAGDELAINE-BOISSON Florence

❖ Approbation des comptes de gestion dressé par M. POUCHERET, trésorier.

L'assemblée délibérante:

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après exposé du Maire, le conseil municipal avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice) :

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

❖ Affectation du résultat

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

BUDGET GENERAL

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESTES A REALISER 2021 D R	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 188 221.36 €		- € - €	- 46 497.57 €	- 234 718.93 €
FONCT	546 658.40 €	188 221.36 €		195 686.28 €	+ 554 123.32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	554 123.32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	234 718.93 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	319 404.39 €

Excédent d'investissement reporté

Total affecté au c/ 1068 :

234 718.93 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESTES A REALISER 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			D R			
INVEST	62 687.34 €		- €	1 818.45 €		+ 64 505.79 €
			- €			
FONCT	64 420.04 €	- €		5 678.66 €		+ 70 098.70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	70 098.70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	70 098.70 €
Excédent d'investissement reporté	64 505.79 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMPROND

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESTES A REALISER 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			D R			
INVEST	- 1 300.94 €		- €	- 8 796.69 €		- 10 097.63 €
			- €			
FONCT	- €	- €		- 528.19 €		- 528.19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Excédent d'investissement reporté	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	528.19 €

❖ VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	45.33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	42.05 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	45.33 % soit 383 718€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	42.05 % soit 19 259€
Taxe d'habitation	:	10 % soit 15 433€

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice) :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.33 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.05 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

❖ Vote des budgets 2023

M. Le Maire fait un point sur les dépenses prévues en 2023.

Malgré de fortes hausses prévues pour 2023 notre investissement reste important environ 400000€ :

- Etude de revitalisation du cœur de village
- Fin des travaux du kiosque
- Pose d'un columbarium
- Reboisement de la forêt
- Changement de la totalité des éclairages sodium en Led
- Achat de matériel pour les employés communaux (25 000€)
- Changement des volets et portes du bâtiment rue des Remparts
- Fin de l'étude du diagnostic assainissement et première tranche de travaux d'environ 500 000€
- Aménagement des jardins
- Allée du cimetière
- Réfection de la voirie rue Du Chenet
- Provisions de 30 000€ pour le lotissement
- Fin de l'aménagement Place de l'Eglise

Concernant la salle multi activités, nous attendons le rapport de l'expert judiciaire qui a 6 mois pour le remettre au juge.

Des hausses importantes, sur la partie fonctionnement du budget, sont à prévoir pour 2023 :

- SIVOS : + 18 000€
- Eclairage et électricité : + 6 000€
- Cotation GEMAPI : + 1 800€
- SDIS : + 8 000€
- Fuel : + 8 000€
- SIDEC RGPD : + 1 000€

Il est à noter que suite à l'extinction nocturne de l'éclairage public la facture d'éclairage a diminué de 50%.

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Bernard JOLY vote à l'unanimité, avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony,

MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice), les propositions nouvelles des budgets de l'exercice 2023 comme suit :

❑ *Budget primitif :*

Investissement : Dépenses : 788 305 €	Recette : 788 305 €
Fonctionnement : Dépenses : 851 794 €	Recette : 851 794 €

❑ *Budget assainissement*

Investissement : Dépenses : 144 204 €	Recette : 144 204 €
Fonctionnement : Dépenses : 122 448 €	Recette : 122 448 €

❑ *Budget lotissement Champrond*

Investissement : Dépenses : 142 568 €	Recette : 142 568 €
Fonctionnement : Dépenses : 123 570 €	Recette : 123 570 €

❖ Echange sans soulte de la parcelle

Vu la délibération 25/2022 : projet d'échange sans soulte de parcelles entre la commune de Sellières et M. BOULEY Pierre,
Vu la délibération 59/2022 : Echange de terrain sans soulte

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du m² à 5 euros soit un prix pour la parcelle de la commune, cadastrée 508 ZR 47 PB d'une surface de 185 m², de 925€.
M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que tous les frais de notaire concernant cet échange seront pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité avec 11 voix pour (JOLY Bernard, PERNOT Martine, BERTHAUD Lilian, PERRODIN Hervé, CARE-BUISSON Suzanne, ROY Anthony, MAGDELAINE Florence, VOISE Damien, PUYFAGES Mickaël, TRECOURT Isabelle, PELLETIER Béatrice) :

- Fixe le prix du m² de la parcelle 508 ZR 47 PB à 5€/m² soit 925€ pour la totalité de la parcelle
- Accepte que la commune prenne en charge l'intégralité des frais de notaire afférents à cet échange sans soulte.
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

• Informations Diverses :

- **Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne préempte pas pour les biens suivants :
AK 456, AK 457, AK 458, AK 459, AK 460, AK 611 : les Gouilles
ZO 215 : Impasse des Vergers
- **Subventions accordées :** DETR Aménagement Rue J. ROSTAND : 4 200€
DETR Place de l'Eglise : 12 869 .31€
DETR Kiosque : 2 828€
- **Don de M. CARREZ :** La récupération des titres est complexe. La commune n'a toujours pas encaissé le don. Nous sommes dans l'attente de l'OREAL.
- **Compétence assainissement :** La communauté de communes demande un délégué de la commune à la commission assainissement.
- **Marchés tournants :** Le Conseil Municipal avait statué sur la non-participation de la commune à cette opération. Le Conseil réitère sa décision de pas organiser cette manifestation dans notre commune.
- **Date du prochain conseil :** le 11 avril 2023 à 20h30

La secrétaire de séance,

Martine PERNOT



Levée séance 23h30

Le Maire,

JOLY Bernard

